

préliminaires impossible, voire de reporter indéfiniment la conclusion d'un accord commercial.

L'argument principal du Canada et des États-Unis repose sur le fait que tous les pays se sont engagés, dans la Déclaration de principes du Sommet de Miami, à « réaliser des progrès concrets d'ici la fin du siècle ». La question n'a pas vraiment été réglée avant le début des négociations, la Déclaration de San José ne faisant que réitérer l'engagement pris à Miami.

*L'ordre des négociations.* La définition de l'ordre dans lequel devaient se dérouler les négociations est un autre thème qui a donné lieu à une opposition entre les États-Unis et le Mercosur. Les représentants américains espéraient que la question de l'accès aux marchés soit abordée dès le début des négociations dans le but de profiter de l'abaissement rapide des barrières tarifaires. Le Brésil souhaitait pour sa part maintenir, avec l'accord de ses partenaires du Mercosur, des barrières tarifaires les plus élevées possibles, dans les limites permises par l'OMC, ces barrières constituant son principal atout dans le jeu de marchandage qui l'oppose aux États-Unis.

Cherchant un compromis, le Canada a proposé que les négociations débutent simultanément dans tous les domaines thématiques. Lors d'une réunion préparatoire à la rencontre de Belo Horizonte, les États-Unis, la Communauté andine et le CARICOM se sont ralliés à la proposition canadienne. C'est sur cette base, acceptée lors de la réunion de San José, qu'ont été lancées les négociations.